

Séminaire Résidentiel St Malo

- Mercredi 13, Jeudi 14 et Vendredi 15 Mai 2020
- Mercredi 01, Jeudi 02 et Vendredi 03 Juillet 2020

Programme 2020 :

Mercredi matin :

Tour de table des participants sur la mise en place de leur CSE.

- Comment cela fonctionne dans vos entreprises ?
- Les difficultés rencontrées. Les points forts, les points faibles de cette nouvelle institution représentative du personnel.

Actualités sociales des CSE :

- Point sur le Compte Personnel de Formation.
- Elargissement de l'assurance chômage : -La reconversion des salariés démissionnaires.
- Présentation de la Réforme sur les nouveaux dispositifs de la Retraite.
- Quelques Jurisprudences récentes.

Jeudi matin et Vendredi :

Rôle des élus du CSE pour la Présentation des réclamations individuelles ou collectives (ancienne fonction Délégué du Personnel), les droits d'alerte du CSE.

La délégation du personnel au CSE a pour mission de présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du Code du travail et des autres dispositions légales concernant notamment la protection sociale ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise.

- Comment les réclamations doivent-elles être transmises ?
- Comment les faire figurer à l'ordre du jour de la réunion du CSE ?
- Comment l'employeur doit y apporter une réponse lors de la réunion concernée ?
- Figure-t-elle dans le PV de réunion ?
- Les réclamations peuvent-elle aussi être portées à tout moment, directement auprès de l'employeur ou du responsable du personnel, voire d'un responsable hiérarchique ?
- Comment les élus doivent présenter et formuler les réclamations rentrant dans la définition de la réclamation auprès de l'employeur ?
- Comment rédiger la réclamation transmise à l'employeur afin d'obtenir des réponses précises ?
- Comment saisir l'inspection du travail ? :
- Les droits d'alerte du CSE : contre les discriminations, contre le harcèlement sexuel ou moral, Droit d'alerte économique.